

La FNARS, réseau au service des ACI

Fédération de lutte contre les exclusions, la **FNARS fédère en Rhône-Alpes près de 40 associations porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion.**

Elle les accompagne via différentes missions :

- **Représentation** des structures et des publics auprès des financeurs publics et partenaires du secteur.
- **Information et fédération** des acteurs autour d'échanges de pratiques, de réflexions et de mise en œuvre de projets collectifs.
- **Soutien à la professionnalisation** par la formation des structures, un appui à l'autoévaluation et l'analyse financière.

Dans le Rhône

- **9 ACI adhérents** : Le Grenier Association de l'Hôtel Social, la Fondation Armée du Salut, les Restaurants du Cœur, Mirly-Solidarité, Idéo et Adn Service à Lyon ; REED à Rillieux-la-Pape ; Etas dans les Monts du Lyonnais ; L'Abri à Chazay d'Azergues
- Représentant **près de 500 personnes salariées en insertion** chaque année.
- **Réunis dans un collectif** pour mutualiser outils, pratiques d'accompagnement et favoriser les parcours d'insertion des salariés.

Cette action est soutenue par :



Rhône-Alpes
Région



Les Ateliers et Chantiers d'Insertion

Utilité sociale et développement économique local

FNARS Rhône-Alpes

13 rue Raoul Servant, 69 007 LYON

Tél : 04 37 70 19 19 / Fax : 04 72 71 43 92

secretariat@fnars-ra.org / www.fnars-ra.org

IAE ? ACI ?

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) est né à la fin des années 1970 en réaction à la montée du chômage de masse. Il représente alors une nouvelle approche alliant **travail social et production économique**, l'activité et le statut salarié des personnes représentant le support de l'accompagnement socioprofessionnel. Il a été reconnu par la loi Aubry d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998 et le plan Borloo de cohésion sociale de 2005 et est placé sous l'autorité du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

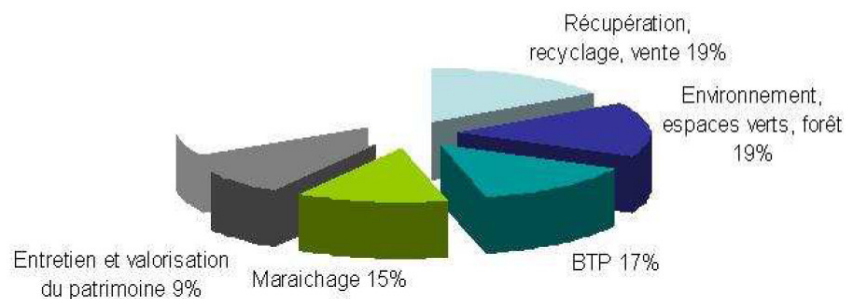
Structure de l'IAE, l'**Atelier et Chantier d'Insertion** est un dispositif porté par des associations ou des collectivités locales. Il **emploie en contrat aidé les personnes les plus éloignées de l'emploi** : primo-arrivants, personnes sans qualification, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA socle, travailleurs handicapés... A ce titre, l'ACI est fortement financé par les pouvoirs publics.

En chiffres :

D'après la DARES, on recense en 2008 plus de 1 400 structures porteuses d'ACI pour un total de plus de 50 000 personnes salariées en insertion dans l'année.

Les ACI réalisent des activités d'utilité sociale adaptées aux besoins de formation et d'accompagnement des salariés en insertion.

Les ACI adhérents FNARS par filière :



Une plus-value pour tous

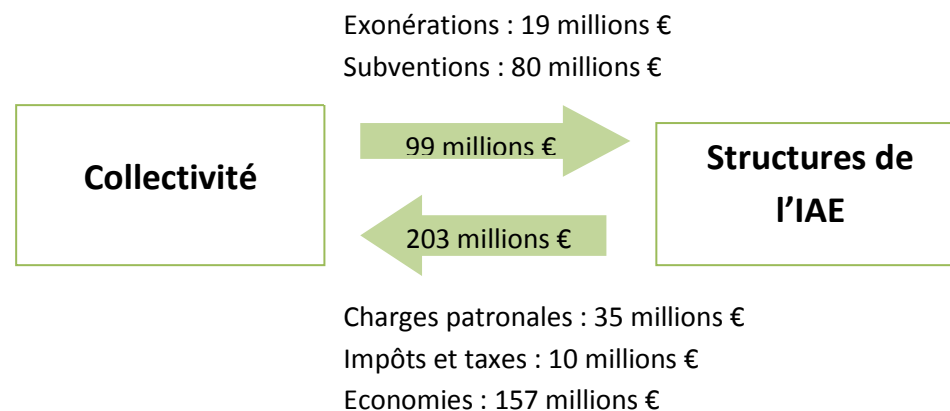
Pour les personnes en difficulté sociale et professionnelle : un métier, un revenu, l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire valorisables sur le marché du travail, un accompagnement global sur leurs problématiques personnelles.

Pour l'entreprise : une main d'œuvre formée, une source de recrutement, un partenaire économique (sous-traitance, clause d'insertion dans les marchés publics).

Pour les collectivités : une activité économique à forte densité de main d'œuvre et non délocalisable, une source d'emploi pour les habitants du territoire, la réalisation d'activités d'utilité sociale et environnementale mais aussi de la richesse redistribuée.

L'IAE n'est pas une dépense publique :

A partir d'études menées en 2009 sur trois régions (Aquitaine, Pays de la Loire, Franche-Comté), l'AVISE a valorisé l'impact de l'IAE sur les finances publiques.



Soit un gain de 104 millions d'euros pour les finances publiques.

Auquel on ajoute 154 millions d'euros de salaires versés et 50 millions d'euros d'achats et charges externes payées par les SIAE aux entreprises locales.